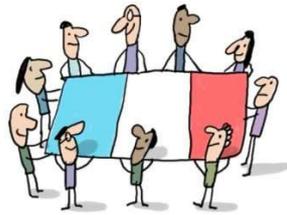


LECELLES



## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

DOSSIER DE CANDIDATURE

Conseil municipal des jeunes 2023

**Participe à la vie de ton village**

Dépôt des candidatures jusqu'au 5 mai 2023

Dossier à déposer complet en mairie.  
(Dépôt au secrétariat aux heures d'ouverture de la mairie)

Tu es en CM1 ?

Tu as envie de participer à la vie de ton village ?

Tu as des idées ou des projets pour les jeunes (ou moins jeunes) lecellois ?

Viens rejoindre le Conseil Municipal des Jeunes !

En tant que jeune élu(e), tu viendras rejoindre les membres du CMJ et avec eux tu représenteras les jeunes lecellois auprès du conseil municipal, tu participeras à la réalisation des projets et tu prendras part aux événements de notre village.

# FICHE DE CANDIDATURE

## Candidat

NOM..... Prénom.....

Date de naissance ...../...../.....

Fille  Garçon

Adresse : .....

.....

Téléphone des parents : .....

E-mail : .....@.....

Ecole : .....

Classe : .....

Je soussigné(e) ..... déclare me présenter aux élections du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) pour l'année 2023 et je m'engage à participer aux commissions et aux séances plénières du Conseil Municipal des Jeunes.

---

## Représentants légaux

NOM..... Prénom.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

E-mail : .....@.....

NOM..... Prénom.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

E-mail : .....@.....

Fait à ..... Le ...../...../.....

Signature des parents

Signature du (de la) candidat(e)

# AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) ....., représentant légal de l'enfant .....

Autorise mon enfant à déposer sa candidature au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Lecelles pour le mandat 2023

S'il (elle) est élu(e) :

Autorise mon enfant à participer aux commissions et aux séances plénières qui auront lieu en salle du conseil municipal (5 à 6 séances plénières sur l'année).

Autorise mon enfant à participer à toutes les actions et projets du CMJ

Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la commune de Lecelles ou par les élus du Conseil Municipal, pour tout déplacement dans le cadre du CMJ

Autorise mon enfant à être photographié et filmé, seul ou en groupe, dans le cadre du CMJ et que son image soit diffusée dans diverses publications (presse, bulletin municipal, site internet de Lecelles, réseaux sociaux...)

Autorise mon enfant à recevoir des e-mails et/ou sms (via le téléphone des parents) des différentes informations relatives au CMJ (dates de réunions, informations, agenda municipal...)

Autorise les responsables du CMJ à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé et de sécurité de mon enfant.

Du 17 avril au 5 mai 2023	Je me déclare candidat en remettant ce dossier rempli et signé en mairie
Mai 2023	Etude des dossiers reçus par les membres actuels du CMJ et les membres du conseil municipal en charge du pilotage du CMJ
Mai 2023	Election des nouveaux conseillers par les membres du CMJ sur base des idées et motivations des candidats.
juin 2023	Accueil des nouveaux conseillers jeunes au sein du CMJ

**Signature des parents**

**Signature du (de la) candidat(e)**

# MOTIVATIONS

**Pourquoi souhaites-tu participer au Conseil Municipal des Jeunes ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Tes idées et tes projets pour ton village :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Es-tu prêt(e) à t'engager à participer aux événements et cérémonies du village ?**

.....

Fait à Lecelles, le .... / .... / .....

Signature du (de la) candidat(e)

# CHARTE

Si je suis élu(e) au Conseil Municipal des Jeunes, je m'engage pendant toute la durée de mon mandat d'un an :

- Je suis exemplaire
- J'assume mes responsabilités
  - Je propose des projets et m'y investis jusqu'à leur terme
  - J'assiste aux commissions et aux séances plénières
  - Je participe aux manifestations et événements du village
- Je suis respectueux
  - Je suis courtois
  - J'écoute les autres même si je ne suis pas d'accord avec eux
  - Je suis tolérant
  - Je préviens si je suis dans l'impossibilité d'assister à une réunion ou à un événement
- Je suis digne de confiance
  - Les camarades que je représente au CMJ peuvent avoir confiance en moi

Fait à Lecelles, le ...../...../.....

Signature du candidat

Signature des parents

Dans le cadre de cet appel à candidature, la commune de Lecelles met en œuvre un traitement de données à caractère personnel vous concernant et ayant pour finalité la collecte et l'étude des projets que vous nous soumettez. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de la commune de Lecelles et à tous tiers impliqués dans le projet. Les données seront conservées jusqu'au terme de l'appel à projet. En application de la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de retrait du consentement, de rectification, d'un droit à la limitation du traitement des données, d'un droit d'opposition et d'un droit à la portabilité. Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante : [rgpd@cdg59.fr](mailto:rgpd@cdg59.fr)

# FONCTIONNEMENT DU CMJ

## **Article 1 – Composition du CMJ**

Le CMJ est composé de 12 jeunes lecellois élus pour une durée d'une année renouvelable.

Le CMJ est ouvert à tous les lecellois, y compris ceux qui ne fréquentent pas les écoles de notre commune.

## **Article 2 – Elections**

Sont candidats aux élections les jeunes qui ont déposé en mairie un dossier de candidature complet et signé. Un dépôt de candidature entraîne l'engagement à respecter la charte.

## **Article 3 – Electeurs**

Les membres actuels du CMJ élisent les membres qui les rejoindront, sur base du contenu (motivation et idées) du dossier de candidature. Les membres du conseil municipal encadrant le CMJ veilleront au respect de cette règle.

## **Article 4 – Eligibles**

Tous les jeunes lecellois scolarisés en classes de CM1 (à Lecelles ou non), au moment de l'élection, et ayant l'autorisation parentale, peuvent se porter candidats.

## **Article 5 – Elus**

Les résultats de l'élection seront proclamés par M. le Maire et affichés en mairie. Ils feront l'objet d'une parution dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune.